



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



OFFICE DU BACCALAUREAT

Cotonou, le 04 mai 2021

N° 0244 21/MESRS/OB/AC/SAP/SA

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Le Directeur de l'Office du Baccalauréat porte à la connaissance de tous les bacheliers qu'ils peuvent retirer leur attestation de réussite séance tenante à l'Office du Baccalauréat. Quant aux diplômes et certificats d'authenticité, les demandes peuvent se faire **tous les jours ouvrables à partir de 08 heures.**

Le Directeur de l'Office du Baccalauréat profite de cette occasion pour informer les parents des bacheliers qui poursuivent leurs études à l'extérieur qu'il acheminera à leur demande, le diplôme du Baccalauréat à l'adresse du pays d'accueil de l'impétrant.

Par ailleurs, il invite tous les anciens bacheliers qui n'avaient pas retiré ni leur attestation, ni leur diplôme, à bien vouloir le faire avant le classement définitif de certaines archives de l'Office du Baccalauréat.


Alphonse da SILVA
Le Directeur de l'Office du Baccalauréat